

COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



ARRÊTÉ DU 24 juin 2019  
N°2019-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2213-6

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.113-2

VU le Code de la Route, notamment ses articles L.130-1-1 à L.411-1, R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire

VU l'organisation par la Municipalité de Soisy-sur-École de la Fête du Village le 29 juin 2019,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité sur la place de la Mairie,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité au niveau de la place de la Mairie et de ses abords,

ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : Le 29 juin 2019 de 9h00 à 23h00, le stationnement sera interdit sur la place de la mairie, à l'exception des 4 places devant la pharmacie pour le personnel de celle-ci.

**Article 2** : La signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place par Municipalité de Soisy-sur-École.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Soisy-sur-École.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Soisy-sur-École.

**Article 7 :** Monsieur Bernard MARMIER maire-adjoint de la commune de Soisy-sur-École, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 24 juin 2019

Pour Philippe BERTHON, Maire et par délégation,  
Bernard MARMIER, Maire-adjoint

